

11 avril 2023

## Présents :

- M. Thierry TAPONARD, pilote du COP, EDF
- Mme Yveline DRUEZ, CLI Flamanville
- M. Pierre GAILLARD, CLI Golfech
- M. Daniel DELALANDE, ASN
- Mme Véronique LEROYER, IRSN
- M. Yves LHEUREUX, ANCCLI

## Secrétariat du Haut comité :

- M. Baye FALL
- M. Cédric VILETTE

\*

\* \*

**Thierry TAPONARD** introduit la réunion en rappelant les principaux points qui seront abordés :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 9 mars 2023
2. Retour sur la réunion du COR du 28 mars 2023
3. Mise à jour de la lettre du Haut comité fixant les 10 principes de la concertation
4. Relance de la plateforme internet du site de la concertation
5. Actions de communication pendant la concertation générique des 1300 MWe

## ***1- Approbation du compte-rendu de la réunion du 9 mars 2023***

**Thierry TAPONARD** demande s'il y a des observations sur le projet de compte-rendu de la réunion du 9 mars 2023.

Celui-ci est approuvé en l'absence d'observation.

## 2- Retour sur la réunion du COR du 28 mars 2023

**Cédric VILETTE** fait un point sur la dernière réunion du Comité d'orientation (COR) qui s'est réunie le 28 mars 2023. Il indique que celle-ci a été essentiellement consacrée à la lettre de mission de la CNDP aux garants et la présentation d'une frise chronologique par Cécile Laugier ( EDF) pour la concertation des réacteurs 1 300 MWe pour servir de rétro planning.

Il indique que Juliette ROHDE et Etienne BALLAN ont été désignés garants par la CNDP pour produire un avis à caractère méthodologique sur l'organisation d'une concertation publique décidée par le Haut comité et relative à la poursuite du fonctionnement des réacteurs nucléaires de 1300 MWe au-delà de 40 ans.

La lettre de mission accompagnant cette désignation a soulevé une incompréhension entre le souhait émis par le Haut comité auprès de la CNDP et la mission qui a été définie pour les garants. Le COR a décidé de rencontrer rapidement les deux garants pour clarifier les éléments de contexte, car il y aurait des confusions dans la lettre de mission entre l'opportunité et la procédure qui concerne les conditions de sûreté associées à une décision ou un choix de l'exploitant et éventuellement du gouvernement d'étudier la prolongation.

A cela s'ajouterait la crainte que le Haut comité ne disposerait pas des capacités et des moyens qu'impliquerait la méthodologie susceptible d'être proposée par les garants alors que la concertation s'était bien déroulée pour les 900 MWe.

Il indique que l'on est dans l'attente de la rencontre entre les garants avec Christine NOIVILLE, présidente du Haut comité et Pierre-Franck CHEVET, pilote du COR. Il en découlera la méthodologie de travail avec les garants.

**Thierry TAPONARD** émet le souhaite que les garants rencontrent le COP et puissent travailler avec eux.

**Véronique LEROYER** souhaiterait comprendre ce qui pose problème dans la lettre de mission des garants.

Elle demande si la réunion entre les garants et le Haut comité a été déjà planifiée. Par ailleurs, elle se dit plutôt inquiète par rapport aux délais compte tenu que l'on est à la mi-avril et que la concertation est sensée débuter en janvier 2024.

**Thierry TAPONARD** déclare partager cette crainte par rapport aux délais d'autant plus que la prise en compte de l'avis à caractère méthodologique des garants pourrait induire une étape supplémentaire. Or, on ne dispose quasiment pas de marge au regard de la frise présentée lors de la réunion du COR.

**Cédric VILETTE** déclare que ses principales craintes seraient que l'avis méthodologique des garants remette en cause une démarche qui avait bien fonctionné pour la concertation générique avec les RP 900, ou qu'il préconise des moyens dont ne disposerait pas le Haut comité, ou s'il devait induire un retard dans le démarrage de la concertation dont le début est fixé début janvier.

Par ailleurs, une rencontre est en cours d'organisation avec les garants.

**Véronique LEROYER** estime que l'inquiétude soulevée sur les délais avec l'avis méthodologique peut être vue de manière positive dès l'instant que l'on associe les garants dans les travaux du COP et du COR. Par ailleurs, le COP devrait avancer dans ses missions sans trop attendre.

**Thierry TAPONARD** précise avoir insisté auprès du secrétariat du Haut comité pour que le COR puisse se prononcer avant cette réunion sur le cahier des clauses techniques particulières pour la poursuite de l'exploitation de la plateforme internet « concertation.suretenucleaire.fr ».

Ainsi, il a pu recueillir les avis de Pierre-Franck CHEVET, pilote du COR ainsi que de Ann MACLACHLAN et de Cécile LAUGIER. Aucune objection n'a été soulevée et il va pouvoir progresser avec Cap Collectif pour établir le devis et lancer la commande.

**Daniel DELALANDE** s'interroge sur l'obligation liée à la lettre de mission notamment en cas de contractualisation avec les garants du point de vue de la CNDP. Est-ce qu'il y aura une souplesse d'interprétation de la lettre de mission ? Selon lui, la question de l'enchaînement du processus se pose. Les garants ont fait un bilan de la concertation RP4 900 sur lequel on pourrait capitaliser sur le processus.

Par ailleurs, il indique que la question sur l'opportunité, qui renvoie à une question de politique énergétique, doit être traitée dans un autre cadre mais que l'on sera sûrement obligé de préciser en données d'entrée de la concertation des RP4 1300.

Il précise que le bilan des garants insistait sur les questions qui étaient abordées en termes de sécurité des installations et il était demandé la présence du HFDS (Haut fonctionnaire de défense et de sécurité). Il estime qu'il faudrait que toutes ces données soient précisées avant le début des concertations.

**Yveline DRUEZ** se demande si ce hiatus ne proviendrait pas du fait que les garants interviennent dans un cadre réglementaire alors que la concertation sur les RP4 1300 MWe s'inscrit plutôt dans une démarche volontaire. Elle préconise l'élaboration d'une méthodologie incluant les garants dès le début des travaux du Haut comité.

**Cédric VILETTE** se demande s'il n'y a pas une incompréhension sur le courrier de sollicitation de la présidente du Haut comité. Aussi, il indique que les membres du COR craignent que l'avis de la CNDP ne sorte du cadre dans lequel était menée cette concertation.

**Thierry TAPONARD** espère que le COP pourra travailler et avancer avec les garants. Il demande à Cédric VILETTE d'aborder le second point abordé lors de la réunion du COR à savoir la proposition par EDF d'une frise chronologique pour la concertation des réacteurs 1 300 MWe.

**Cédric VILETTE** indique qu'il s'agit d'un rétro-planning. Le postulat de départ est que la concertation doit démarrer début janvier 2024. Cela suppose deux mois préalables de préparation pour finaliser tous les aspects de cette concertation. De ce fait, l'avis méthodologique des garants serait attendu au 1<sup>er</sup> octobre 2023 pour que le COR et le COP puissent travailler pendant un mois afin de définir le dispositif de concertation et valider le cahier des charges pour l'assistance au maître d'ouvrage.

Sur cette base de travail, il faudrait que le COR et le COP aient remis leurs propositions aux garants au 1<sup>er</sup> septembre pour leur laisser le temps de formaliser leur avis et de présenter leur proposition à la CNDP.

Un jalon fondateur de la concertation est fixé au 30 juin 2023 : il s'agit des 10 principes pour l'organisation de la participation du public à l'occasion des 4<sup>e</sup> réexamens périodiques.

Ce retro-planning conduirait à réaliser l'essentiel du travail avant l'été. Le COR a convenu que les jalons du 1<sup>er</sup> octobre, du 1<sup>er</sup> novembre et 1<sup>er</sup> janvier doivent être strictement respectés. Les étapes préalables peuvent être discutées. De même, il faudrait qu'au 1<sup>er</sup> septembre le COR arrête une proposition pour que les garants puissent se prononcer.

**Daniel DELALANDE** indique que la question qui se pose maintenant serait la granulométrie de la proposition que fera le COR aux garants. Quel sera le niveau de détail proposé ? Est-ce que par exemple le nombre de réunions publiques à organiser devra être spécifié ?

**Véronique LEROYER** complète en se demandant si les garants donneront un avis sur la base d'une proposition du COR ou s'ils émettront un avis d'une manière générale sur la méthodologie à appliquer pour cette concertation ? Aussi, elle s'inquiète du temps à consacrer à la révision des 10 principes pour l'organisation de la participation du public à l'occasion des 4<sup>e</sup> réexamens périodiques.

**Cédric VILETTE** estime que si l'on a un avis des garants sur la méthodologie, alors il faudra travailler sous 2 aspects à savoir : la méthodologie générale qui relèverait plus du COR ainsi que les 10 principes pour l'organisation de la participation du public. Le second aspect va concerner le travail du COP où le niveau de détail est abordé pour pouvoir avancer.

**Daniel DELALANDE** demande, par exemple, s'il faut reconduire les ateliers thématiques qui ont eu lieu lors de la concertation RP4 900. Il estime que le COP pourrait faire des propositions en ce sens et sur lesquelles le COR pourrait rebondir et non attendre septembre pour commencer à définir les modalités d'organisation de tels ateliers en septembre. En outre, il indique que les critiques les plus récurrentes concernent la méthodologie pour capter le grand public. Le rôle du COP serait plutôt de faire des propositions au COR en fonction des moyens dont il dispose.

**Thierry TAPONARD** estime en effet que c'est au COP de faire des propositions et d'aller dans le détail des 6 à 7 mois de concertation comme c'est actuellement le cas pour la relance de la plateforme de la concertation et notamment les *newsletters*. A ce sujet, il indique qu'il enverra aux membres du COP une proposition de procédure pour répondre aux questions arrivant sur la plateforme. Aussi, il demande s'il y avait des précisions qu'il fallait rajouter à la frise.

**Yveline DRUEZ** estime nécessaire d'indiquer aux CLI les différentes actions qu'elles seront amenées à faire avant fin juin.

**Thierry TAPONARD** répond par l'affirmative en indiquant que chaque CLI pourrait effectivement indiquer les actions envisagées. Il en est de même pour l'ANCCLI, l'ASN et l'IRSN. Les rendez-vous des dialogues techniques et la NRO « Note de réponse aux objectifs » (document dans lequel l'opérateur EDF présente l'ensemble des contrôles et des modifications qu'il entend mettre en œuvre pour répondre aux objectifs du 4<sup>e</sup> réexamen périodique des réacteurs de 1 300 MWe) peuvent également y figurer.

**Daniel DELALANDE** suggère à Yveline DRUEZ que l'assemblée générale des CLI prévue en juin pourrait être une occasion pour présenter le dispositif des concertations à date. Cela permettrait de toucher beaucoup d'acteurs.

**Thierry TAPONARD** propose d'ajouter dans la frise la date de l'assemblée générale de l'ANCCLI (28 juin), les dialogues techniques à venir (30 mai, 30 juin et 3 octobre), la date de remise de la NRO, le colloque des CLI (25 ou 28 novembre).

### ***3- Mise à jour de la lettre du Haut comité fixant les 10 principes de la concertation***

**Cédric VILETTE** se demande si la lettre du Haut comité fixant les 10 principes de la concertation ne revient pas au COR. Le COP doit plutôt se focaliser sur le site internet de la concertation, la foire aux questions, les réunions publiques. Ces trois thèmes couvrent une bonne partie des actions à mener lors de la concertation.

Le COP peut dès à présent entrer dans le détail concernant ces trois principaux thèmes. Le COR pourra amender ces travaux lorsqu'ils lui seront présentés.

**Thierry TAPONARD** demande si le COR a demandé au COP de travailler sur les principes de la concertation.

**Cédric VILETTE** précise que le secrétariat du Haut comité va faire une proposition au COR. Il s'agit principalement d'une mise à jour.

### ***4- Relance de la plateforme internet du site de la concertation***

**Thierry TAPONARD** demande s'il y avait des observations particulières sur ce cahier des charges qui a été débattu lors de la dernière réunion du Comité opérationnel concernant la plate-forme interactive « *concertation-sûreté nucléaire.org* », créée pour la concertation générique RP4 900, toujours accessible mais actuellement en sommeil, appelée à être relancée au plus tôt pour la future concertation RP4 1300.

**Baye FALL** précise que deux retours sont parvenus au secrétariat du Haut comité.

D'abord celui de Pierre-Franck CHEVET, pilote du COR, par lequel il indique ne pas avoir de remarque. Il indique par ailleurs que l'idée du *twitch live* lui semble être une bonne idée.

Ann MACLACHLAN indique ne pas avoir de commentaire particulier sur l'ébauche du cahier des charges présenté, sauf le point concernant « l'option multilingue » qui prévoit des URL en allemand et en anglais et un outil de traduction automatique. Elle n'est pas sûre que la traduction automatique soit adaptée au sujet de la concertation et souhaiterait en savoir un peu plus.

De même, elle indique que le budget prévu pour cette option multilingue (2k€) est minime par rapport aux autres points du cahier des charges.

**Thierry TAPONARD** note ces commentaires et indique que ces points ne concernent que des options. Dès lors, le fait de les maintenir en option dans le cahier des charges n'est pas un handicap pour engager les devis auprès du prestataire. Il relève :

- après rédaction par le COP d'un cahier des charges pour la concertation du RP4 1300 à venir, soumis à l'avis des membres du COR ;
- sur la base des retours favorables de membres du COR, dont celui de son président Pierre-Franck CHEVET, assortis de demandes de précisions sur les options envisagées (*Live Twitch* et traductions automatiques) ;
- le COP, réuni le 11 avril 2023, valide le cahier des charges de la prestation à confier à l'agence Cap Collectif, créatrice et exploitante de la plate-forme RP4 900, et acte le lancement par EDF de la commande.

**Yves LHEUREUX** indique qu'à la fin du processus RP4 900, l'ANCCLI a travaillé sur un site internet dédié uniquement au 4<sup>e</sup> réexamen périodique. Dans celui-ci, tout le processus y est expliqué que ce soit du côté des exploitants, mais aussi du côté des autorités de sûreté et experts publics mais aussi toute la partie en aval (enquête publique, rôle des CLI).

Ce site donne des portes d'entrée par territoire. Il permettra de mieux s'approprier les réexamens périodiques qui y sont détaillés. Cette évolution permettra de retrouver toutes les informations liées à un site (réacteur par réacteur pour les VD900). Cette démarche est étendue pour les VD1300.

**Thierry TAPONARD** rappelle que le site de la concertation va être retravaillé de manière à ce que d'une part, les dernières actualités du RP4 900 notamment les enquêtes publiques en cours soient facilement accessibles, des liens vers le site de l'ANCCLI seront créés pour plus d'informations concernant les RP4 900 et d'autre part, que toutes les informations sur la concertation générique pour les RP4 1300 y figurent.

### ***5- Actions de communication pendant la concertation générique des 1300 MWe***

**Thierry TAPONARD** propose de faire un brainstorming sur les actions de communication à mener pendant la concertation générique de réacteurs 1300 MWe.

**Yveline DRUEZ** évoque le fait que les réunions publiques ne sont pas toujours très concluantes. Elle estime que le panel citoyen aurait été idéal. Mais que cela nécessite beaucoup de travail en amont ainsi que des moyens. Ce panel pourrait être à l'échelle nationale ou à l'échelle de quelques CLI.

**Yves LHEUREUX** indique que la réunion avec les chargés de mission des CLI serait importante car elle permettrait de voir les différents types de connexion avec le public que les CLI auront envie de réaliser. Ce sera l'occasion de les inciter pour multiplier les initiatives autres que les réunions publiques dont on voit les limites.

**Véronique LEROYER** estime elle aussi qu'un panel citoyen est assez lourd à organiser. Un panel citoyen à l'échelle nationale serait déjà une bonne chose. Ensuite, il faudrait ensuite organiser le lien entre ce panel et les différentes réunions organisées par les CLI.

De même, l'obligation de démarrer la concertation des RP4 900 par des réunions publiques avant les réunions thématiques pourrait peut-être être adaptable. Il faudrait laisser la liberté à chaque CLI de définir les modalités d'organisation de la concertation tenant compte de la spécificité de chaque territoire.

**Yveline DRUEZ** pense qu'un panel national ne va pas à l'encontre d'un panel à l'échelle d'une CLI qui souhaiterait en créer.

**Daniel DELALANDE** s'interroge sur les attentes vis-à-vis de ce panel citoyens. Est-ce une étape préparatoire avant les enquêtes publiques ? Est-ce un objectif sur la vision nationale des RP4 1300 ou est-ce une vision locale sur les RP4 1300 qui est attendue ?

Il confirme également la lourdeur de la création d'un panel citoyen car cela induit un public non initié qu'il faudra former sur le nucléaire comme lors des conférences citoyennes qui se sont déroulées sur plusieurs week-ends. L'avis méthodologique des garants sera intéressant sur ce point précis.

**Thierry TAPONARD** se demande si un panel citoyen ne pourrait pas être une donnée d'entrée pouvant alimenter toutes les réunions publiques de CLI.

**Yveline DRUEZ** pense qu'un panel citoyen peut effectivement constituer un point zéro mais également un moyen de partage d'informations. Elle évoque aussi la difficulté d'impliquer la jeunesse dans ces types de débats où l'on retrouve essentiellement des seniors et des retraités.

**Daniel DELALANDE** déclare qu'en action de communication l'ASN publiera un cahier sur les RP4 1300 sur le même modèle que les RP4 900 en début d'année prochaine.

**Véronique LEROYER** évoque la difficulté susceptible d'être rencontrée dans le cadre d'une démarche visant à rencontrer le grand public sur les marchés. Celle-ci résulterait principalement de la mobilisation « d'experts » susceptibles de répondre aux interrogations du public.

**Yveline DRUEZ** avoue son scepticisme d'aller à la rencontre du public sur les marchés. En outre, il faudrait au préalable définir des objectifs clairs pour de telles rencontres.

**Thierry TAPONARD** fixe les dates des prochaines réunions du COP le jeudi 15 mai (matin) et le lundi 22 mai (après-midi).

*La séance est levée à 12 heures 15.*